



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Christine BELLEVILLE
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Marianne MAZEL
Annie MOREAU
Pierre SIONNEAU
Nicolas ZAJAC
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

14 h 00

Fin de séance

15 h 20

Pour cette journée de championnats et de Coupes de France nationale féminine, régionale et départementale (03/04 novembre 2018), sont examinées les anomalies FDME qui se chiffrent en petit nombre avec encore quelques absences de secrétaires. La Commission se félicite enfin de la bonne mise en conformité des officiels de table dans GESTHAND et remercie une fois de plus Alain DESPLACES et Nicolas ZAJAC pour le formidable travail effectué.

En coupe de France régionale féminine, un match perdu par pénalité pour l'équipe de MONTEIL HB US pour avoir fait figurer sur la FDME deux joueuses non autorisées (pas dans la liste de la convention).

Au cours de la réunion, les membres en communication procèdent au tirage des 1/16^{èmes} de finale de la Coupe de France nationale féminine avec l'entrée des clubs de LFH non européens. Ce dernier a été effectué par secteur géographique pour lesquelles les équipes ont été réparties en 4 groupes. Ce prochain tour est programmé le we du 17/18 novembre. Sur ce même week-end se déroule la 7^{ème} journée de championnat de N1F. Le report est prévu au calendrier au 05/06 janvier (R7), cependant, sous réserve de l'accord des clubs, les matches peuvent être joués avant.

**INFORMATIONS SUR LA JOURNEE NATIONALE DE MOBILISATION
DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018**

Toutes les rencontres des championnats nationaux (seniors et -18) sont à ce jour maintenues. La COC n'accordera aucune demande de report par anticipation ; les clubs doivent prendre leur disposition pour se rendre sur le lieu de la rencontre. La Commission étudiera à posteriori les conséquences. Toutefois, les clubs peuvent prendre contact avec leurs adversaires pour essayer de déplacer dans la mesure du possible la rencontre au dimanche.

RAPPEL : pour le bon fonctionnement des compétitions et afin d'éviter à la COC de rappeler chaque semaine les obligations, elle invite les clubs à lire **ou** à relire les circulaires adressées le 05 juillet pour le secteur amateur et le 13 juillet pour la LFH, disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html>

La journée est validée.

Fait à Créteil, le 07 novembre 2018

Le Président,
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE 03/04 NOVEMBRE 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDME)	- ENTENTE NOISY-LE-GRAND/GAGNY CDF Nat. F. (1/32°) - OGC NICE COTE D'AZUR HANDBALL LFH - REVEIL DE NOGENT HANDBALL N1M/P2 - STELLA SPORTS SAINT MAUR HANDBALL N3M/P5
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- MONTEIL HAND BALL US CDF REG. F. (2° tour)
* <u>FORFAIT</u>	/

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.